



COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Compte rendu du bureau communautaire

11 mai 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

6 Grande Rue 18170 Le Châtelet | www.cdc-berry-grand-sud.fr

☎ 02 48 56 37 92 | ✉ contact@cdc-berry-grand-sud.fr

TABLE DES MATIÈRES

1	<i>Affaires générales</i>	3
1.1	Réflexion sur le Bâtiment de Saulzais le Potier	3
2	<i>Finances</i>	5
2.1	Fonds de concours	5
2.1.1	La Perche – Chauffage école et cantine	5
2.2	Demande de subvention	5
2.2.1	AS Culan – 80 ^{ème} anniversaire	5
3	<i>Questions et informations diverses</i>	6
3.1	Flamme olympique	6
3.2	Achat d'un véhicule	6
3.3	Personnel	6
3.4	Informations diverses	6

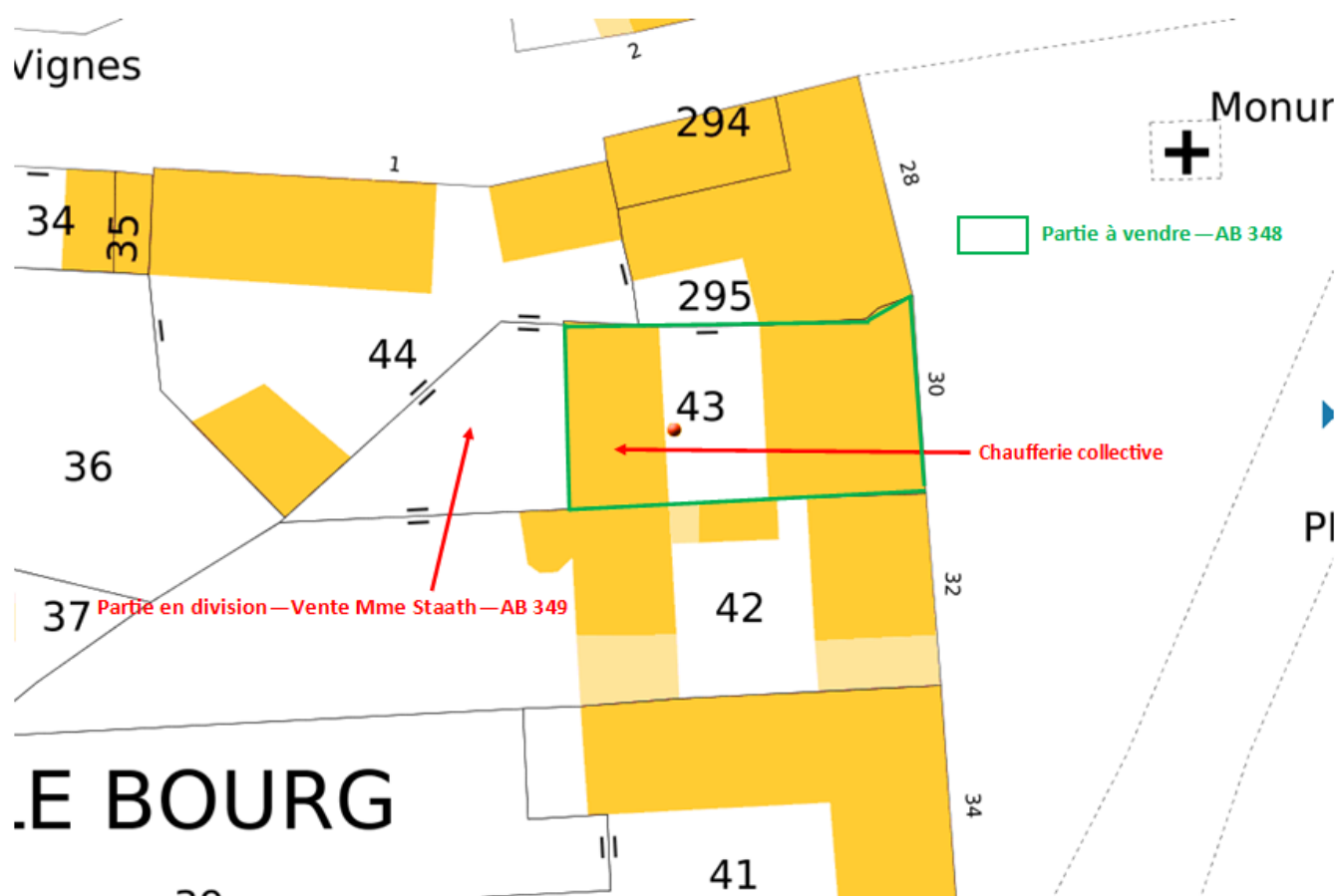
Compte rendu du bureau communautaire du 11 juin 2024

Étaient présents : MM. Béatrice **BEURDIN**, Jean-Luc **BRAHITI** (Président), Dominique **DUBREUIL**, Jean-Paul **DUPLESSI**, Frédéric **DURANT**, Jean **GIRAUD**, Gilles **HERAULT**, Fabienne **LEVACHER**, Bernadette **PERROT** et Fabrice **PIGOIS**

Assistait également : Delphine **DUMAS**

1 AFFAIRES GÉNÉRALES

1.1 RÉFLEXION SUR LE BÂTIMENT DE SAULZAIS LE POTIER



La Communauté de communes est propriétaire de la parcelle cadastrée AB 43 à Saulzais le Potier.

Cette propriété d'une superficie de 437 m² comporte :

- Rez de chaussée : Ancien local de l'Espace France Services, le local mis à la disposition de Facilavie, un WC commun et le passage pour accéder à la cour intérieure et au local de la chaufferie
- 1er étage : Logement avec accès par la cour intérieure
- Local de la chaufferie
- Cour arrière faisant l'objet d'une demande d'acquisition par Mme Staath.

Le 17 décembre 2014 (Délibération n°2014 90), la Communauté de communes Terres du Grand Meaulnes avait délibéré sur la vente de la cour arrière à M. Staath, avec un prix de vente à 500 €.

Le 15 avril 2015 (Délibération n°2015 04 37), la Communauté de communes Berry Grand Sud a délibéré de nouveau sur cette vente.

L'acte administratif concernant cette vente n'a jamais été finalisé et par conséquent n'a pas été déposé aux hypothèques.

Toutefois, cette partie a fait l'objet d'une modification parcellaire (Division de la parcelle AB 43) par le cabinet Serge PHILIPPOT en 2015. Faute de vente définitive, cette modification n'a pas été publiée aux hypothèques, elle n'est pas encore visible sur le plan cadastral.

La parcelle AB 43 a été divisée en 2 nouvelles parcelles AB 348 et 349.

D'après le cabinet Expert Métric (Successor Serge Philippot) il n'y aura pas besoin de refaire la procédure. La division sera actée quand l'acte notarié de vente sera déposé.

Mme Staath (Veuve depuis peu) est toujours intéressée par cette parcelle AB 349.

Concernant la partie restante (AB 348), et compte de la configuration des locaux, le Président propose de vendre à la commune de Saulzais le Potier.

Une demande auprès du Pôle d'Evaluation Domaniale d'Orléans a été faite le 30 mai 2024.

Les membres du bureau sont favorables pour finaliser la vente de la cour arrière à Mme Staath et vendre l'immeuble à la commune de Saulzais le Potier pour l'euro symbolique. Cependant, il est demandé que tous les frais inhérents soient à la charge de la commune de Saulzais le Potier y compris les diagnostics obligatoires.

Concernant la législation, une vérification sera faite auprès des services compétentes et de la Préfecture.

Mme Levacher propose une autre condition, à savoir à ce que la Communauté de communes ne soit pas sollicitée par la commune notamment en terme d'acquisition d'immeuble pour y installer un service (Exemple cabinet médical).

2 FINANCES

2.1 FONDS DE CONCOURS

2.1.1 La Perche – Chauffage école et cantine

La commune de La Perche souhaite installer un nouveau chauffage dans l'école et la cantine. Le conseil municipal sollicite une aide au titre des fonds de concours.

Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

Fonds de concours sollicité	5 617.39 €
Fonds propres	5 640.00 €
Coût total HT	11 257.39 €
Coût total TTC	13 508.87 €

L'instruction du dossier par les services à fait ressortir :

- L'éligibilité de la demande au regard du règlement,
- La complétude du dossier

Le bureau est favorable. Le conseil sera invité à délibérer.

2.2 DEMANDE DE SUBVENTION

2.2.1 AS Culan – 80^{ème} anniversaire

Demande et budget en annexe

Par courrier du 30 mai 2024, l'AS Culan nous informe que lors du prix des deux ponts, qui se déroulera le lundi 16 septembre 2024, l'association fêtera son 80^{ème} anniversaire. A cette occasion, des anciens vainqueurs et un ancien champion du monde seront présents. Pour organiser cet événement, l'association sollicite la Communauté de communes à hauteur de 700 €.

Le Bureau est favorable et décide de verser une subvention à hauteur de 400 €.

3 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

3.1 FLAMME OLYMPIQUE

Benoit CASSONNET, Président du Club de Badminton du Châtelet, a été proposé et retenu pour porter la flamme olympique et représenter notre territoire. Cet évènement aura lieu le 10 juillet 2024 à Gien (45).

Le Président propose d'affréter un bus pour le transport de l'intéressé et des personnes souhaitant l'accompagner et le soutenir pour cet évènement.

Le bureau est favorable. Priorité sera donnée aux agents et élus de la Communauté de communes.

3.2 ACHAT D'UN VÉHICULE

Considérant que les kilométrages des véhicules sont importants et la nécessité de prévoir un véhicule pour la direction de la CdC, le Président propose d'agrandir la flotte de véhicule en achetant une nouvelle voiture électrique.

Plusieurs propositions seront demandées et étudiées notamment en terme d'achat, de location longue durée et leasing.

3.3 PERSONNEL

Le Président informe que le recrutement d'un agent comptable est en bonne voie.

3.4 INFORMATIONS DIVERSES

M. DUBREUIL rappelle qu'il avait été proposer de rencontrer le Centre de Presse concernant le projet d'acheter l'ancien EHPAD du Châtelet.

M. DUBREUIL informe qu'un conflit dû à un assainissement polluant perdure sur sa commune depuis des années. Considérant la réaction des instances, notamment l'ARS, il abandonne toute procédure.

M. HERAULT informe être déçu des visites périodiques effectuées par Véolia. Les dispositifs ne sont plus aux normes pour des raisons non acceptables, d'après lui.

M. PIGOIS informe de l'inauguration du parc éolien vendredi 14 juin à partir de 13h30.

M. PIGOIS précise qu'une personne de Préveranges âgée de 100 ans portera également la flamme olympique à Orléans.

Mme BEURDIN informe qu'Energies Terres a revu le nombre de panneaux photovoltaïques sur l'étang de Vougon et a demandé le déplacement du point de livraison.

M. GIRAUD participera à la réunion sur le PNR à La Châtre.

Il informe avoir reçu un appel de M. BRUGERE, Vice-Président du département en charge de la voirie. Des travaux de remise en état des routes départementales est en cours.

M. DURAND informe avoir rdv avec M. BISSON concernant l'éclairage et l'entretien des ronds-points à Châteaumeillant suite à l'extinction de l'éclairage décidé par le Département.

Mme LEVACHER rencontre des problèmes avec la fibre en raison d'adresses non référencées. Le Président propose d'appeler Berry Fibre Optique.

Mme LEVACHER s'est rendu à Mehun/Yèvre pour visiter le pôle d'enseignement artistique. Même si la démographie est différente, des idées restent cependant intéressantes. Il faudrait envisager de visiter une structure "rurale".

Mme PERROT informe avoir procédé au recrutement d'un agent touristique saisonnier en la personne de Nathan INGRAO.